

---

**De :** Olivier BAUDIER [<mailto:olivier.baudier.fdp66@gmail.com>]

**Envoyé :** jeudi 9 mars 2017 17:20

**À :** [elp@pyrennes-orientales.gouv.fr](mailto:elp@pyrennes-orientales.gouv.fr)

**Cc :** gerard.manie@orange.fr; Albert Parès

---

**Objet :** Sécurisation du passage à gué de la RD59A sur l'Agly à Cases De Pène

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous écrire suite à la parution sur le site web de Préfecture de l'enquête préalable à l'autorisation de l'aménagement prévu dans le dossier cité en objet.

Je n'ai pu m'empêcher de réagir sur le contenu du Document d'Incidence, en particulier au niveau du chapitre "2.3. Qualité des milieux".

Je me permets de vous en livrer un commentaire au fur et à mesure de ce texte.

La source des données citée, notamment au sujet de la qualité des eaux superficielles, est le SDAGE RMC 2010-2015, obsolètes à ce jour. Il serait bon de réactualiser les informations citées avec celles du nouveau SDAGE 2016-2021 (Cf : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2016/docs-officiels.php>).

Au sujet des principaux usages, la pêche récréative n'est pas citée, alors qu'elle est pratiquée dans ce secteur de l'Agly.

Au sujet de la qualité piscicole, la source des informations citées date de **1985**. Depuis la connaissance des peuplements piscicoles s'est étoffée et l'état général des cours d'eau a évolué.

Voici des éléments de mise à jour de certaines informations :

La liste des espèces autochtone est incomplète, il manque la vandoise dite "rostrée" et l'ablette.

La liste donnée n'indique pas l'espèce d'écrevisse présente naturellement, il s'agit de l'écrevisse à pieds blancs dont il subsiste des vestiges de population dans certaines "têtes de bassin" de cette vallée.

L'analyse des conditions de reproduction de la perche commune et du brochet est en partie fautive. En effet, aucune introduction n'a été faite depuis plus de 15 dans le secteur et de belles populations sont actuellement présentes.

Le goujon n'est plus en voie de régression dans cette vallée.

L'anguille n'est plus omniprésente dans cette vallée depuis assez longtemps. Actuellement, cette espèce est classée "en danger critique d'extinction" (Liste Rouge de l'IUCN).

Sa migration depuis la mer est difficile de par la présence de différents aménagements (dont le seuil/passage à gué de Rivesaltes principalement).

La localisation de la zone salmonicole dans cette vallée nous paraît "hors sujet".

La qualité générale des eaux s'est fort heureusement améliorée dans cette vallée depuis 1985 (Cf : Suivi de la qualité des eaux du bassin de l'Agly - Asconit pour le CD66 - 2014 ainsi que Suivi de la qualité liés aux pesticides dans les cours d'eau du bassin de l'Agly - Asconit pour le CD66 - 2016).

De nombreuses données sont disponibles sur la qualité piscicole des eaux, sur la répartition des espèces de poissons, et sur leur importance patrimoniale :

PDPG 66 - FDPPMA 66 - 2006 (en cours de réactualisation)

Le site web de l'ONEMA donnant accès libre aux données "poissons" acquises par cet établissement : <http://www.image.eaufrance.fr/>

Le site web de la DREAL Occitanie au titre du SINP qui diffuse librement des données de répartition des espèces : <http://www.naturefrance.fr/languedoc-roussillon/poissons-et-ecrevisses>

Pour finir, on peut déplorer l'absence de citation de textes actuels explicitant des contraintes possibles en terme d'aménagement :

L'Arrêté Ministériel de 1988 fixant la liste des poissons d'eau douce protégés ; L'Arrêté Préfectoral "Frayère" ; Le classement du cours d'eau au titre de l'Article L. 214.17 du CE ; le PLAGEPOMI validé par M. le Préfet de Bassin.

Ces aspects piscicoles nous semblent donc moins bien traités que l'autre partie de la faune qui a été étudiée.

Si sur le fond, l'aménagement proposé ne devrait pas, à terme, avoir d'incidence sur la qualité piscicole, il semble nécessaire dans ce type de dossier d'actualiser les informations présentées et de vérifier l'absence de contrainte possible produite par la présence d'espèces piscicoles en phase "chantier".

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

O. BAUDIER  
*Directeur*  
FDPPMA 66